



BIRON
12, rue La Carrère
64300

N° 27/2020

ARRÊTÉ PLAÇANT Mme Christine PEREIRA, EN CONGÉ DE MALADIE ORDINAIRE À PLEIN TRAITEMENT

Le Maire de la commune de Biron

- Vu la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- Vu la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale,
- Vu le décret n° 88-145 du 15 Février 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,
- Vu la loi n°2017-1837 du 30 décembre 2017 de finances pour 2018 notamment son article 115,
- Vu le certificat médical du 17 Juillet 2020 délivré par le Dr Audrey POURTALES prescrivant à Mme Christine PEREIRA agent contractuel, un arrêt de travail du 17 Juillet 2020 au 31 Juillet 2020,
- Considérant les congés de maladie ordinaire attribués au cours de l'année médicale à 0,
- Considérant que l'intéressée totalise plus de deux ans et moins de trois ans de services

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Du 17 Juillet 2020 au 31 Juillet 2020 inclus, Mme Christine PEREIRA, agent contractuel, est placée en congé de maladie ordinaire.

ARTICLE 2^{ème} : Pendant cette période, elle sera rémunérée comme suit : Du 17 Juillet au 31 Juillet 2020, elle percevra l'intégralité de sa rémunération d'activité et l'intégralité du supplément familial de traitement (3).

ARTICLE 3^{ème} : En application des dispositions de l'article R. 421-1 du Code de Justice Administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de PAU dans le délai de 2 mois de la notification à l'intéressée.

Fait à Biron, le 20 Juillet 2020
Le Maire,

Benoît POURTAU-MONDOUTEY

